

INTENSIFICATION DE LA COOPÉRATION NORD-AMÉRICAINNE EN MATIÈRE D ENVIRONNEMENT

WASHINGTON, D.C., — 26 juillet 1994 — La Commission nord-américaine de coopération environnementale s'est réunie aujourd'hui pour la première fois en séance ordinaire, établissant ainsi un nouveau niveau de coopération en matière d'environnement entre le Mexique, le Canada et les États-Unis.

Cette réunion historique était présidée par le Conseil, l'organe directeur de la Commission, représentée par l'administratrice de l'Agence américaine de protection de l'environnement, Carol Browner, la vice-première ministre du Canada et ministre de l'Environnement, Sheila Copps, et le secrétaire du SEDESOL mexicain, Carlos Rojas.

La Commission de coopération environnementale a été créée par l'Accord nord-américain sur la coopération dans le domaine de l'environnement afin de promouvoir un développement durable, de garantir une coopération accrue en matière d'environnement et de compléter les dispositions de l'ALÉNA en matière d'environnement. Elle se compose d'un Conseil, d'un Secrétariat dirigé par un Directeur exécutif et d'un Comité consultatif public mixte (CCPM) où siègent cinq membres de chaque pays. Le CCPM s'est réuni à Washington pour la première fois.

A la première réunion de la Commission, chacun des membres du Conseil a présenté sa conception du rôle que la Commission devrait jouer. Selon l'administratrice Browner << Cette Commission inaugure une nouvelle ère fascinante dans le domaine de la coopération et de la participation du public à la recherche de solutions aux problèmes de l'environnement qui affectent les citoyens de nos trois pays >>.

La ministre Copps a déclaré que << la Commission de coopération environnementale doit fournir un cadre de travail efficace pour la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement au Canada, au Mexique et aux États-Unis. >>

Le Secrétaire Rojas a ajouté : << Cette Commission devrait intensifier la coopération et créer des liens de collaboration efficaces entre nos trois pays. La Commission ne devrait pas devenir un instrument de protectionnisme commercial sous le manteau de l'environnementalisme >>.

Un certain nombre d'éléments ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil, ce qui inaugure officiellement les travaux de la Commission. Il s'agit des éléments suivants:

- Une déclaration des priorités du Conseil en ce qui concerne les activités de coopération de la Commission pour la première année, y compris des initiatives dans sept domaines: conservation et protection des écosystèmes, effets de l'ALÉNA et consultation, respect des lois et règlements, prévention de la pollution, instruments de la politique environnementale, y compris les instruments économiques, la coopération en matière technique et renforcement des capacités, et questions environnementales transfrontières.
- Le budget 1994 et le programme annuel de la Commission; la structure et le plan de dotation en effectifs du Secrétariat qui se chiffrera à une trentaine de personnes représenteront une vaste gamme de compétences en matière d'environnement. Le Directeur exécutif procédera immédiatement au recrutement.
- Le règlement et les procédures du Conseil et le règlement intérieur du CCPM. Ces règlements garantiront que le Conseil fonctionnera d'une manière ouverte et transparente et que le CCPM sera en mesure de donner des avis judicieux.

La Commission a clos la séance en tenant sa première réunion publique, fournissant ainsi aux citoyennes et citoyens des trois pays une occasion d'exprimer leurs vues sur le travail de la Commission et sur le rôle qu'elle peut jouer pour une meilleure protection de l'environnement nord-américain. Au total 18 orateurs des trois pays ont pris la parole devant le Conseil. Chaque séance ordinaire du Conseil comprendra ainsi une réunion publique.

Le Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le CCPM a pour responsabilité de conseiller la Commission sur la mise en oeuvre de l'Accord de coopération dans le domaine de l'environnement et peut fournir au Conseil des informations pertinentes d'ordre technique, scientifique ou autre.

Les membres du CCPM ont décidé de se réunir régulièrement, quatre fois par an dans un premier temps, et de fournir des avis au Conseil sur tous les aspects des travaux de la Commission. Les membres tireront parti de leurs compétences dans une vaste gamme d'activités.

La composition du Comité, représentant au total quinze membres, cinq de chaque pays, reflète la grande diversité d'intérêts que le public des trois pays manifeste au sujet des travaux de la Commission. Les membres contribueront à faire en sorte que les activités de la Commission permettent d'atteindre les buts exprimés dans l'Accord.

- 3 -

Pour plus de renseignements:

**John Kasper
U.S. Environmental Protection Agency
(202) 260-4355**

**Duncan Dee
Attaché de presse
Cabinet de la vice-première
ministre du Canada et ministre de
l'Environnement
(819) 997-1441**

**Oscar Ramirez
Director General for Social
Communications
SEDESOL
(525) 515-4508 ou 271-5217**